72e séance

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES

Projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

Texte adopté par la commission – n° 1541

Article 1er

(1) I. – L'article L. 111–2–1 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

(2) 1° Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I. – » ;

(3) 2° Il est ajouté un II ainsi rédigé :

(4) « II. – La Nation réaffirme solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations. Le système de retraite par répartition assure aux retraités le versement de pensions en rapport avec les revenus qu'ils ont tirés de leur activité.

(5) « Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quels que soient leur sexe, leurs activités et parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent.

(6) « La Nation assigne également au système de retraite par répartition un objectif de solidarité entre les générations et au sein de chaque génération, notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes, par la prise en compte des périodes éventuelles de privation involontaire d'emploi, totale ou partielle, et par la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.

(7) « La pérennité financière du système de retraite par répartition est assurée par des contributions réparties équitablement entre les générations et, au sein de chaque génération, entre les différents niveaux de revenus et entre les revenus tirés du travail et du capital. Elle suppose de rechercher le plein emploi. »

(8) II. – L'article L. 161–17 A du même code est abrogé.

(9) III. – Au quatrième alinéa de l'article L. 1431–1 du code de la santé publique, le mot : « à » est remplacé par la référence : « au I de ».

Amendement n° 176 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« retraite »,

insérer le mot :

« solidaire ».

Amendement n° 177 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« répartition »,

insérer les mots :

« à prestations définies ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase du même alinéa.

Amendement n° 368 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer.

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au cœur du »

les mots :

« , ainsi que la nécessité d'assurer la pérennité financière des régimes de retraite et de favoriser la convergence entre ces régimes, afin de renforcer le ».

Amendement n° 184 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

I. – À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , leur espérance de vie en bonne santé ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Tout est mis en œuvre pour garantir l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. »

Amendement n° 178 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À l'alinéa 6, après le mot :

« répartition »,

insérer les mots :

« à prestations définies ».

Amendement n° 179 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour »

les mots :

« l'amélioration du niveau de vie de ».

Amendements identiques :

Amendements n° 16 présenté par M. Tian, M. Hetzel, M. Door et Mme Louwagie et **n° 364** présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer.

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , de lisibilité et de transparence ».

Amendement n° 182 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« À cette fin, la Nation se donne pour objectif de combler les écarts de revenus, de pensions, d'âge moyen de fin d'activité et d'âge moyen de départ en retraite entre les hommes et les femmes. »

Amendement n° 366 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« L'accès à la retraite prend en compte l'altération de la santé physique et mentale des assurés du fait d'une exposition prolongée, dans un cadre professionnel, à des facteurs de pénibilité. ».

Amendements identiques :

Amendements n° 17 présenté par M. Tian, M. Hetzel, M. Door et Mme Louwagie et **n° 363** présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation assigne au système de retraite l'objectif d'une plus grande équité entre les régimes de retraite légalement obligatoires. ».

Amendement n° 18 présenté par M. Tian, M. Hetzel, M. Door et Mme Louwagie.

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« La Nation assigne enfin au système de retraite par répartition un objectif de pérennité financière et de niveau élevé d'emploi des salariés âgés. ».

Amendement n° 346 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard, M. Vercamer, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller.

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Les règles de fonctionnement des dix-huit régimes spéciaux de retraites des salariés, du secteur public comme du secteur privé, n'appartenant pas au régime général, sont progressivement alignées, en matière de cotisations et de prestations, sur celles régissant le régime général des salariés, à l'horizon de l'année 2020. ».

Amendement n° 185 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Le financement du régime de retraite par répartition est assuré par des contributions réparties équitablement entre les générations et, au sein de chaque génération, entre les différents niveaux de revenus. Les recettes prélevées sur le capital sont aux moins égales à celles assises sur le travail. »

Amendement n° 181 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« répartition »

insérer les mots :

« à prestations définies ».

Amendement n° 1 présenté par M. Robinet, M. Jacob, M. Abad, M. Aboud, M. Accoyer, M. Albarello, Mme Ameline, M. Apparu, M. Aubert, M. Audibert Troin, M. Balkany, M. Jean-Pierre Barbier, M. Baroin, M. Bénisti, M. Berrios, M. Bertrand, M. Blanc, M. Bonnot, M. Bouchet, Mme Boyer, M. Breton, M. Briand, M. Brochand, M. Bussereau, M. Carré, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Chatel, M. Cherpion, M. Chevrollier, M. Chrétien, M. Christ, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cochet, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Costes, M. Courtial, M. Couve, Mme Dalloz, M. Darmanin, M. Dassault, M. Daubresse, M. de Ganay, Mme de La Raudière, M. de La Verpillière, M. de Mazières, M. de Rocca Serra, M. Debré, M. Decool, M. Deflesselles, M. Degauchy, M. Delatte, M. Devedjian, M. Dhuicq, Mme Dion, M. Door, M. Dord, M. Douillet, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Estrosi, M. Fasquelle, M. Fenech, M. Fillon, Mme Fort, M. Foulon, M. Francina, M. Fromion, M. Furst, M. Gandolfi-Scheit, M. Gaymard, Mme Genevard, M. Guy Geoffroy, M. Gérard, M. Gest, M. Gibbes, M. Gilard, M. Ginesta, M. Ginesy, M. Giran, M. Goasguen, M. Gorges, M. Gosselin, M. Goujon, Mme Greff, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Grouard, Mme Guégot, M. Guibal, M. Guillet, M. Guilloteau, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Herth, M. Hetzel, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Jacquat, M. Kert, Mme Kosciusko-Morizet, M. Kossowski, M. Labaune, Mme Lacroute, M. Laffineur, M. Lamblin, M. Lamour, M. Larrivé, M. Lazaro, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Le Maire, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Leboeuf, M. Frédéric Lefebvre, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Luca, M. Lurton, M. Mancel, M. Marc, M. Marcangeli, M. Mariani, M. Mariton, M. Alain Marleix, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Martin, M. Martin-Lalande, M. Marty, M. Mathis, M. Meslot, M. Meunier, M. Mignon,

M. Morange, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moudenc, M. Moyne-Bressand, M. Myard, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, Mme Pécresse, M. Pélissard, M. Perrut, M. Philippe, M. Poisson, Mme Poletti, M. Poniatowski, Mme Pons, M. Priou, M. Quentin, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Riester, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Salen, M. Scellier, Mme Schmid, M. Schneider, M. Sermier, M. Siré, M. Solère, M. Sordi, M. Straumann, M. Sturni, M. Suguenot, Mme Tabarot, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Terrot, M. Tetart, M. Tian, M. Vannson, Mme Vautrin, M. Verchère, M. Vialatte, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez et M. Woerth.

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, après la deuxième occurrence du mot :

« entre »,

insérer les mots :

« les différents régimes, ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après le mot :

« de »,

insérer les mots :

« poursuivre l'effort de convergence entre les régimes de retraites des salariés du secteur privé et des fonctionnaires de l'État et de ».

Amendement n° 186 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

Après la première phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Pour ce faire, un décret précise les modalités selon lesquelles la part patronale des cotisations sociales est augmentée sur une durée de trois ans dans les mêmes proportions que l'augmentation de la part salariale depuis 1980. »

Amendement n° 345 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard, M. Vercamer, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller.

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Après un dialogue avec les représentants des salariés soumis au régime de la fonction publique et aux régimes spéciaux, le Gouvernement dépose sur le Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat, avant le 1er janvier 2014, un rapport indiquant les conditions de création et de mise en œuvre d'une mise en extinction progressive de l'ensemble des régimes de retraites des salariés du secteur public tout comme du secteur privé, n'appartenant pas au régime général, ainsi que d'une harmonisation progressive vers le régime général des droits des actuels cotisants en matière de cotisation et de prestations, à l'horizon de l'année 2020. ».

Amendement n° 347 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard, M. Vercamer, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva et M. Zumkeller.

Après l'alinéa 7, insérer les cinq alinéas suivants :

« Le pilotage à moyen terme du système de retraite par répartition est conduit en conformité avec les objectifs suivants :

« 1° Un taux de cotisation plafond ;

« 2° Un taux de remplacement plancher ;

« 3° Une pension de retraite minimale.

« Après négociation avec les partenaires sociaux, un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application des quatre alinéas précédents. Il fixe le taux de cotisation plafond et le taux de remplacement plancher, ainsi que le montant de la pension de retraite minimale auquel tout assuré peut avoir droit. Il détermine enfin l'année à laquelle les objectifs fixés aux 1°, 2° et 3° devront être atteints. ».

Amendement n° 360 présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer.

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« III. – Tous les trois ans au minimum, une négociation associant tous les partenaires sociaux représentatifs, destinée à faire le point sur les équilibres de l'ensemble des régimes de retraites, est organisée. Cette négociation porte sur les perspectives d'évolution, de convergence et d'unification des régimes.

« Les conclusions de ces négociations font l'objet d'un débat au Parlement. ».

Amendement n° 183 présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact financier d'une disposition législative visant à assurer à tout retraité le service d'une pension au moins égale au salaire minimum interprofessionnel de croissance quels que soient sa situation, son activité professionnelle passée ou les revenus qu'il a tirés de cette activité. Ce rapport fait état des mesures de financement envisageables pour parvenir à cet objectif minimal, en étudiant notamment le rendement de mesures telles que la modulation des cotisations sociales patronales d'assurance vieillesse en fonction des choix de gestion des entreprises, la contribution des revenus financiers des sociétés financières et non financières à hauteur des cotisations patronales d'assurance vieillesse, la résorption des inégalités professionnelles et notamment salariales entre les femmes et les hommes dans la décennie suivant la remise du rapport, la réduction du recours au temps partiel, et l'assujettissement de tous les compléments de salaire aux cotisations sociales à la même hauteur que les salaires. ».

TITRE IER

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE

Article 2

(1) I. – Après l'article L. 161–17–2 du code de la sécurité sociale, il est inséré un article L. 161–17–3 ainsi rédigé :

2 « *Art. L. 161–17–3.* – Pour les assurés des régimes auxquels s'applique l'article L. 161–17–2, la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite au taux plein et la durée des services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum d'une pension civile ou militaire de retraite sont fixées à :

3 « 1° 167 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1958 et le 31 décembre 1960 ;

4 « 2° 168 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1961 et le 31 décembre 1963 ;

5 « 3° 169 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1964 et le 31 décembre 1966 ;

6 « 4° 170 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1967 et le 31 décembre 1969 ;

7 « 5° 171 trimestres, pour les assurés nés entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1972 ;

8 « 6° 172 trimestres, pour les assurés nés à partir du 1er janvier 1973. »

9 II. – Au premier alinéa du I de l'article 5 de la loi n° 2003–775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, l'année : « 2020 » est remplacée par l'année : « 2017 ».

10 III. – L'article L. 13 du code des pensions civiles et militaires de retraite est complété par un III ainsi rédigé :

11 « III. – Pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1958, la durée des services et bonifications évolue dans les conditions prévues à l'article L. 161–17–3 du code de la sécurité sociale. Par dérogation, la durée des services et bonifications exigée des fonctionnaires de l'État et des militaires qui remplissent les conditions de liquidation d'une pension avant l'âge de 60 ans est celle exigée des fonctionnaires atteignant cet âge l'année à compter de laquelle la liquidation peut intervenir. »

12 IV. – Le III de l'article L. 13 du code des pensions civiles et militaires de retraite s'applique aux fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et aux ouvriers des établissements industriels de l'État.

13 V. – À la première phrase de l'article L. 732–25 du code rural et de la pêche maritime, après le mot : « équivalentes », sont insérés les mots : « égale à la durée mentionnée à l'article L. 161–17–3 du code de la sécurité sociale ».

Annexes

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 novembre 2013, de Mme Maud Olivier, un rapport, n° 1558, fait au nom de la commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel sur la proposition de loi de M. Bruno Le Roux et plusieurs de ses collègues renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (n° 1437).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 novembre 2013, de M. Arnaud Richard, un rapport, n° 1559, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi de M. Jean-Louis Borloo et plusieurs de ses collègues visant à rétablir les avantages liés aux heures supplémentaires (n° 1469).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 novembre 2013, de M. Yannick Favennec, un rapport, n° 1560, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, autorisant l'expérimentation des maisons de naissance (n° 1157) :

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le Président de l'Assemblée nationale a reçu, le 18 novembre 2013, de M. le Premier ministre, en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, le projet de contrat d'objectifs et de moyens de France Médias Monde pour la période 2013-2015.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des Présidents et première séance du mardi 19 novembre 2013)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du mardi 19 novembre au vendredi 13 décembre 2013 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 19 novembre

après-midi (15 heures) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2014 (nos 1395-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435) ;

- Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi organique portant application de l'article 11 de la Constitution (n° 1505) ;

- Discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant application de l'article 11 de la Constitution (n° 1506) ;

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi organique portant application de l'article 11 de la Constitution (n° 1505) ;

- Suite de la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant application de l'article 11 de la Constitution (n° 1506) ;

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (nos 1532-1541).

Mercredi 20 novembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote communes et votes par scrutin public sur le projet de loi organique, en nouvelle lecture, interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député et limitant à une seule fonction exécutive locale le cumul avec le mandat de

sénateur (nos 1391-1529) et sur le projet de loi, en nouvelle lecture, interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen (nos 1392–1530) ;

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (nos 1532-1541).

Jeudi 21 novembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (nos 1532-1541) ;

- Discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (nos 1337-1542-1545-1554).

Vendredi 22 novembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (nos 1532-1541) ;

- Suite de la discussion, après engagement de la procédure accélérée, du projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (nos 1337-1542-1545-1554).

Lundi 25 novembre

après-midi (16 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (no 1552).

Mardi 26 novembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi, en nouvelle lecture, de financement de la sécurité sociale pour 2014 (no 1552) ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi, en nouvelle lecture, garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (nos 1532-1541) ;

- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (nos 1473-1531-1537-1540-1551).

Mercredi 27 novembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (nos 1337-1542-1545-1554) ;

- Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (nos 1473-1531-1537-1540-1551) ;

- Discussion de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (no 1437).

Jeudi 28 novembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections (no 768) ;

- Discussion de la proposition de loi visant à rétablir les avantages liés aux heures supplémentaires (no 1469) ;

- Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, autorisant l'expérimentation des maisons de naissance (no 1157).

Vendredi 29 novembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (nos 1473-1531-1537-1540-1551) ;

- Suite de la discussion de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (no 1437).

Lundi 2 décembre

après-midi (17 heures) :

- Débat sur le rapport d'information de la commission des affaires européennes sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs (no 1087).

soir (21 h 30) :

- *Éventuellement*, lecture définitive du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014.

Mardi 3 décembre

matin (9 h 30) :

- Questions orales sans débat.

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (nos 1473-1531-1537-1540-1551) ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi visant à rétablir les avantages liés aux heures supplémentaires (no 1469) ;

- Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2013 (no 1547).

Mercredi 4 décembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2013 (no 1547).

Jeudi 5 décembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion de la proposition de loi permettant le libre choix des maires concernant les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré (no 1491) ;

- Discussion de la proposition de loi autorisant l'ouverture des commerces la nuit dans des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente (no 1486) ;

- Discussion de la proposition de loi visant à lutter contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses (no 964).

Vendredi 6 décembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2013 (no 1547).

Lundi 9 décembre

après-midi (16 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la consommation (n° 1357).

Mardi 10 décembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la consommation (n° 1357) ;

- Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (n° 1407) ;

- Discussion de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, tendant à joindre les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements (n° 1405).

Mercredi 11 décembre

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote et vote sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux coûts de la filière nucléaire, à la durée d'exploitation des réacteurs et à divers aspects financiers de cette production (n° 1507) ;

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (n° 1407) ;

- Suite de la discussion de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, tendant à joindre les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements (n° 1405).

Jeudi 12 décembre

matin (9 h 30) :

- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (n° 1472) ;

- Discussion du projet de loi, adopté, par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant la ratification du traité sur le commerce des armes (n° 1420) ;

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (n° 1407) ;

- Suite de la discussion de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, tendant à joindre les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements (n° 1405) ;

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 2014.

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (n° 1407) ;

- Suite de la discussion de la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, tendant à joindre les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements (n° 1405) ;

- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 2014.

Vendredi 13 décembre

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 2014.

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88–4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

Monsieur le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88–4 de la Constitution, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 18 novembre 2013

15466/13. – Décision du Conseil portant nomination de deux membres et trois membres suppléants du conseil d'administration de l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie.

15488/13. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à favoriser la libre circulation des citoyens et des entreprises en simplifiant l'acceptation de certains documents publics dans l'Union européenne, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012.

15715/13. – Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de Mme Véronique CRUTZEN, membre suppléant belge, en remplacement de M. Xavier LEBICHOT, membre démissionnaire.

15792/13. – Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs. Nomination de Mme Lena KARASZ, membre suppléant autrichien, en remplacement de M. Franz FRIEHS, démissionnaire.

15834/13. – Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de Mme Radka SOKOLOVÁ, membre titulaire tchèque, en remplacement de M. Jaroslav ZAVADIL, membre démissionnaire

15846/13. – Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M. Niculae VOINOIU, membre suppléant roumain, en remplacement de Mme Anca PRICOP, démissionnaire.

15848/13. – Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M. Octavian Alexandru BOJAN, membre suppléant roumain, en remplacement de Mme Irina Mirela MANOLE, membre démissionnaire.

15896/13. – Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant autrichien du Comité des régions.

COM(2013) 718 final. – Proposition de règlement du Conseil modifiant l'annexe I du règlement (CEE) no 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun.

COM(2013) 740 final. – Proposition de décision du Conseil relative à un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi.

COM(2013) 751 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil adaptant aux articles 290 et 291 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une série d'actes juridiques prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle.

COM(2013) 757 final. – Proposition de règlement du Parlement et du Conseil modifiant le règlement (CE) no 1166/2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations et à l'enquête sur les méthodes de production agricole, en ce qui concerne le cadre financier pour la période 2014-2018.

COM(2013) 758 final. – Proposition de décision du Conseil concernant la mise sur le marché à des fins de culture, conformément à la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil, d'un maïs génétiquement modifié (Zea mays L., lignée 1507) pour le rendre résistant à certains parasites de l'ordre des lépidoptères (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

COM(2013) 761 final. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages pour réduire la consommation de sacs en plastique légers à poignées.

COM(2013) 764 final. – Proposition de règlement du Conseil relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole entre l'Union européenne et l'Union des Comores fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche en vigueur entre les deux parties.

COM(2013) 765 final. – Proposition de règlement du Conseil relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République des Seychelles.

COM(2013) 767 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République des Seychelles.

COM(2013) 768 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et à l'exécution conjointe des engagements qui en découlent.

COM(2013) 769 final. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) no 525/2013 en ce qui concerne la mise en œuvre technique du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

COM(2013) 770 final. – Proposition de règlement du Conseil adaptant, à partir du 1er juillet 2013, le taux de la contribution au régime de pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne.

COM(2013) 771 final. – Proposition de règlement du Conseil adaptant, avec effet au 1er juillet 2013, les coefficients correcteurs dont sont affectées les rémunérations et les pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne.

COM(2013) 772 final. – Proposition de règlement du Conseil relatif à la fixation des coefficients correcteurs applicables à partir du 1er juillet 2013 aux rémunérations des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne affectés dans les pays tiers.

COM(2013) 773 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole entre l'Union européenne et l'Union des Comores fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche en vigueur entre les deux parties.

COM(2013) 774 final. – Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole entre l'Union européenne et l'Union des Comores fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche en vigueur entre les deux parties

D027631/03. – Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'annexe XVII (substances CMR).

D028689/03. – Règlement (UE) de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés.

D028862/02. – Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les composés du chrome (VI) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

D029604/01. – Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (UE) no 601/2012 en ce qui concerne les potentiels de réchauffement planétaire des gaz à effet de serre autres que le CO2 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

TEXTES TRANSMIS EN APPLICATION DU PROTOCOLE SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ ET DE PROPORTIONNALITÉ ANNEXÉ AU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET AU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

La Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 19 novembre 2013

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux gens de mer, modifiant les directives 2008/94/CE, 2009/38/CE, 2002/14/CE, 98/59/CE et 2001/23/CE [COM(2013) 798 final].

72e séance
ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 699

Sur l'amendement n°182 de Mme Fraysse à l'article premier du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

Nombre de votants : 68
Nombre de suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34

Pour l'adoption : 18
Contre : 48

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (292) :

Contre.....: 48 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s). : M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (199) :

Pour.....: 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s). : Mme Catherine **Vautrin** (Président de séance).

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour.....: 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe écologiste (17) :

Pour.....: 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :

Pour.....: 5 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstention....: 2

MM. Thierry **Robert** et Roger-Gérard **Schwartzenberg**.

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Pour.....: 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non inscrits (8)

Scrutin public n° 700

Sur l'amendement n° 183 de Mme Fraysse à l'article premier du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites

Nombre de votants : 48
Nombre de suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25

Pour l'adoption : 5
Contre : 43

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (292) :

Contre.....: 43 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s). : M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (199) :

Non-votant(s). : Mme Catherine **Vautrin** (Président de séance).

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Groupe écologiste (17) :

Pour.....: 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16)

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Pour.....: 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non inscrits (8)

103131372-001113. - Imprimerie, 26, rue Desaix, 75015 Paris. IMPRIM'VERT® *Le Directeur de l'information légale et administrative* : XAVIER PATIER